

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 423 (Rect)

présenté par

M. Simian, M. Batut, Mme Fontaine-Domeizel et M. Gaillard

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« naturels »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 27 :

« , des instances cynégétiques et des instances de la pêche de loisir ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il était nécessaire d'ajouter les instances de la pêche de loisir parmi les membres du deuxième collège du conseil d'administration de l'Office national de la biodiversité.

Il est en revanche souhaitable, en raison de l'importance que revêt la création de ce nouvel établissement pour le rapprochement des mondes de la protection de la biodiversité et de la chasse, que les instances de la chasse soient placées plus avant dans l'énumération des membres du futur conseil d'administration.

Il est donc proposé d'inverser dans cette énumération l'évocation des instances de la chasse et de celles de la pêche de loisir.